



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Date de publication : 23 décembre 2024

Conseillers présents

| | | |
|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| GAGNOUX Jean-Baptiste, | Alexandre, ROCHE Paul, | Catherine, ANTOINE Patricia, |
| MANGIN Isabelle, BERTHAUD | PECHINOT Jacques, FICHÈRE | MBITEL Mohamed, BOURGEOIS- |
| Mathieu, MARCHAND Sylvette, | Jean-Pascal, REBILLARD Jean- | REPUBLIQUE Claire, CUSSEY |
| CHAMPANHET Stéphane, | Michel, CRETIN-MAITENAZ | Laëtitia, JARROT-MERMET |
| NONNOTTE-BOUTON Catherine, | Blandine, CERNELA Patrice, | Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET |
| GERMOND Daniel, DRAY | LEFEVRE Jean-Philippe, | Timothee, BOUTELOUP |
| Frédérique, JABOVISTE Philippe, | DELAINE Isabelle, JEANNET | Guillaume, EMONIN Laurent |
| MIRAT Maryline, DOUZENEL | Nathalie, DEMORTIER-BLANC | |

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à BERTHAUD Mathieu, CUINET Jean-Pierre donne procuration à JABOVISTE Philippe, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume

Conseillers absents non représentés

Objet : Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal du 18 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution du 13 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les budgets 2025 suivants :
 - * Budget principal (Nomenclature M57)
 - * Budget annexe Parcs de Stationnement (Nomenclature M4)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour les budgets exécutés selon la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – Chapitre 012), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Il est précisé que ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et que ces virements feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

SCRUTIN POUR : 29
 CONTRE : 6
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Dole, le 16 décembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique

Jean-Baptiste GAGNOUX

